

## Programme en détail accompagnement VAE

### Objectif de la VAE

L'accompagnement VAE a pour but d'aider chaque candidat à choisir la certification la mieux adaptée à son parcours professionnel, en tenant compte à la fois de ses expériences et de ses motivations personnelles.

Ensuite, il s'agit de mettre en place toutes les étapes nécessaires pour valoriser ces acquis : cela comprend un soutien personnalisé pour rédiger le Livret 2, qui décrit en détail votre expérience et vos compétences, ainsi que pour préparer l'oral devant le jury.

Cet accompagnement vous permet d'être prêt à présenter votre dossier de façon claire et convaincante, en maximisant vos chances de réussite.

France VAE : <https://vae.gouv.fr>

### Les contraintes et exigences

Avant de vous lancer dans la démarche VAE, voici ce que vous devez savoir :

- Il vous faut avoir au moins un an d'expérience professionnelle ou extra-professionnelle directement liée au diplôme ou certification que vous souhaitez obtenir. Il est important de pouvoir prouver cette expérience (par des contrats, attestations, lettres de recommandation, etc.).
- Avec l'aide d'un accompagnateur ou consultant VAE, vous allez remplir plusieurs documents tout au long du parcours :
  - Un dossier de recevabilité à envoyer au certificateur, qui prouve que votre expérience correspond aux exigences du diplôme visé.
  - Un dossier de validation, qui ressemble à un mémoire et raconte en détail vos expériences et les compétences acquises.
  - Vous devrez aussi réaliser un entretien oral devant un jury, où vous présenterez votre parcours et répondrez à leurs questions sur vos compétences et votre dossier.
  - Attention aux délais ! La recevabilité est valable pour une durée précisée sur l'avis du certificateur, et il faudra vous inscrire à une session de validation dans les temps impartis.

L'accompagnateur VAE est là pour vous guider dès le début, en étudiant votre demande de façon personnalisée. Son rôle est de vérifier que votre projet est réaliste et de vous conseiller sur le diplôme le mieux adapté à votre parcours, ainsi que sur le niveau à viser.

Toutes ces étapes sont expliquées et organisées pour garantir la transparence, vous aider à bien comprendre la démarche, et vous permettre de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir votre VAE.

## L'étude personnalisée pour les diplômes de l'Éducation nationale

**DAVA :** <https://vae.education.gouv.fr>.

- Pour les diplômes de l'Éducation nationale, une étude personnalisée est réalisée par le DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis). Ce service étudie votre parcours, vos compétences et vous aide à déterminer le diplôme le plus adapté.
- Cette démarche permet de coconstruire un parcours adapté à votre expérience et à vos objectifs de certification.
- Elle facilite l'accompagnement tout au long du processus, depuis la recevabilité et l'étude de faisabilité jusqu'à la soutenance devant le jury.

### Prérequis

- Il faut justifier d'au moins 1 an d'activité, continue ou discontinue, soit 1607 heures, que ce soit en France ou à l'étranger.
- L'expérience doit être directement en lien avec le diplôme, le titre ou la certification professionnelle visée.

### Qui peut faire une VAE ?

Toute personne quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation peut prétendre à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Quel que soit le diplôme précédemment obtenu ou le niveau de qualification, toute expérience en rapport direct avec une certification visée permettant de justifier de l'acquisition de compétences et connaissances requises pour l'obtention de cette certification peut être prise en compte pour faire une démarche de validation des acquis de l'expérience.

### Les activités suivantes peuvent être prises en compte

- Activités professionnelles salariées (CDI, CDD, intérim) ;
- Activités non salariées, bénévoles ;
- Activités inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau ;
- Activités dans le cadre de responsabilités syndicales, fonction élective locale ;
- Activités dans le cadre privé ou familial (parent, aidant familial).

### La VAE permet d'obtenir

- Un diplôme ou titre professionnel national délivré par l'État;
- Un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur;

- Un titre professionnel délivré par un organisme de formation ou une chambre consulaire ;
- Un bloc ou des blocs de compétences d'une certification professionnelle ;
- Un certificat de qualification professionnelle créé par la Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) d'une branche professionnelle.
- Ces certifications doivent être inscrites au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La démarche débute par la constitution d'un dossier de faisabilité, qui met en relation les expériences et activités avec le référentiel de la certification visée.

## Public concerné

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation.

- Salariés ;
- Micro-entrepreneurs ;
- Intermittents du spectacle ;
- Professions libérales, artisans ;
- Fonctionnaires ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Bénévoles.

## Objectifs de la VAE

À la fin de la prestation, le bénéficiaire sera en capacité de :

- Faire reconnaître ses compétences professionnelles ;
- Valider l'expérience acquise dans le cadre d'une expérience salariée, non salariée ou bénévole ;
- Obtenir une certification reconnue par l'État ou par une branche professionnelle inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle).

## Objectifs de l'accompagnement

- Faire un choix pertinent des expériences et les verbaliser ;
- Identifier les aptitudes à mobiliser pour la rédaction du dossier ;
- Repérer les compétences acquises tout au long de son expérience ;
- Obtenir tout ou partie du diplôme.

## Durée

La durée moyenne d'une démarche de VAE s'établit entre neuf mois et un an, du dépôt du dossier de recevabilité jusqu'à la validation par le jury. Toutefois, elle est aussi grandement fonction de la motivation et de la disponibilité du candidat.

La durée de l'accompagnement proposée peut aller de 8 h à 24 heures, elle est étudiée lors de la première prise de contact, et adaptée à votre situation, si vous êtes déjà titulaire d'une partie du diplôme. Elle peut être étagée sur une période de 12 mois.

## Contact

**ARGAN CONSEIL :** Christine Wolfersperger  
Tél. 06 10 61 30 22  
**Courriel :** [wolfer.m.c@wanadoo.fr](mailto:wolfer.m.c@wanadoo.fr)

## Lieu de Formation

En présentiel

4, rue du Ferrage, 13710 FUVEAU

En distanciel

Les outils utilisés peuvent être WhatsApp, Zoom ou Teams. Un mail vous sera envoyé avec le lien de connexion.

Vous pouvez pour tout besoin technique ou pédagogique contacter Christine Wolfersperger.

**Responsable Pédagogique :**

Christine Wolfersperger

**Téléphone mobile :** 06 10 61 30 22

**Courriel :** [wolfer.m.c@wanadoo.fr](mailto:wolfer.m.c@wanadoo.fr)

Sur RENDEZ-VOUS du lundi au vendredi de 9 h à 20 h et le samedi matin de 9 h à 12 h

**Si vous êtes porteur de handicaps n'hésitez pas à nous contacter au : 06 10 61 30 22**

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

### Modalités pédagogiques

- L'accompagnement peut être réalisé en présentiel ou selon un format mixte, avec une priorité au temps synchrone ;
- Entre deux sessions physiques, des échanges par mail ou téléphone assurent la continuité pédagogique ;
- L'action se déroule sur une durée totale de maximum 24 heures ;
- L'accompagnement proposé est individuel.

### Délais d'accès

- Pour un financement via le CPF, l'entrée en accompagnement est possible sous 15 jours ; un reste à charge de 102,23 euros peut s'appliquer (hors demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou en cas d'abondement employeur) ;
- En cas de financement par l'AIF de France Travail, le délai d'accès est de 21 jours ;
- Lorsque le financement est assuré par un OPCO, le délai d'accès s'élève à un mois ;
- Pour un financement à titre particulier, le démarrage peut s'effectuer sous 15 jours.

Si le bénéficiaire demande des aménagements pour situation de handicap, le délai peut aller jusqu'à 6 mois avant la mise en œuvre de la prestation.

### Moyens techniques et outils

- Bureau confidentiel pour les entretiens face à face, à internet en WIFI ;
- Ordinateurs et Internet sont en accès dans nos bureaux sur demande.
  - Fiches outils VAE ;
  - Référentiel des diplômes ;
  - Trame et modèle de Livret 2 ;
  - Guide pratique VAE ;
  - Support Portfolio de Compétences ;
  - Guide de l'oral.

## Financements

- CPF (de base pour tous) ;
- France Travail (complément/demandeur d'emploi) ;
- OPCO (salariés, via employeur) ;
- Région ;
- Employeur direct ;
- Fonction publique / public hospitalier ;
- Agefiph/Fiphfp (handicap) ;
- FAF/caisses branches (indépendant/libéral) ;
- Autofinancement (si reste à charge).

## Tarifs

Accompagnement 14 h : 1 420 € net.

Accompagnement 24 h : 2 400 € net.

*Nous bénéficions d'une exonération de TVA, conformément à la législation applicable aux organismes dispensant des actions de formation professionnelle continue. Nos prestations ne sont donc pas soumises à la taxe sur la valeur ajoutée.*

## Méthode mobilisée

### 1 Transmission du document de synthèse

- Prise de contact (demande entrante, info complète envoyée sous 48 h) ;
- Entretien individuel d'accueil: explication dispositif, diagnostic de l'éligibilité, analyse personnalisée du parcours, contractualisation du parcours et du calendrier (possibilité d'entrée à chaque module) ;
- Objectifs: permettre la reconnaissance des compétences, la validation de l'expérience, l'obtention d'une certification inscrite au RNCP.

### 2 Étude de faisabilité et constitution du Livret 1

- Assistance à la constitution du Livret 1: analyse des activités, sélection de celles à valoriser, checklist justificative, trame de rédaction, relecture ;
- Transmission à l'organisme certificateur, suivi administratif, communication sur la décision (recevabilité) ;
- **Livrable** : dossier de recevabilité prêt et déposé, preuve écrite remise au bénéficiaire.

### 3 Accompagnement à la rédaction du Livret 2 (mémoire VAE)

- Entretiens de retour sur parcours ;
- Explication de l'expérience (outil réflexif, verbalisation) ;
- Sélection des activités professionnelles et bénévoles les plus porteuses ;
- Guidance sur le récit (s'appuyer sur les référentiels, chaque mission/bloc, appui à la rédaction structurée, analyse réflexive) ;
- Relectures critiques intermédiaires, feedbacks détaillés ;
- **Livrables** : 6 expériences rédigées (minimum), annexes justificatives, synthèse d'auto-évaluation intermédiaire.

### 4 Préparation au jury

- Simulation d'entretien, entraînement à la présentation orale des expériences, structuration du discours, gestion des questions et du stress ;
- Appui à la préparation des annexes, conseils sur l'attitude, la posture professionnelle ;
- **Livrables** : Trame de présentation orale, fiche de synthèse personnalisée, feuille d'émargement.

### 5 Suivi post-jury

- Faire un bilan du parcours et de l'entretien avec le jury, analyser les points forts, les points faibles et le ressenti du candidat ;
- Prendre en compte les recommandations ou préconisations du jury (en cas de validation partielle ou refus), et étudier les actions nécessaires pour aller vers une validation totale : formation complémentaire, nouvelles expériences professionnelles, travaux écrits à produire.

## Modalités d'évaluation

- Fiche de diagnostic préalable : entretien personnalisé afin de bien définir les besoins. Ceci afin d'évaluer vos chances de réussite au regard de votre parcours professionnel.
- Grille de suivi du bénéficiaire et évaluation continue de son travail
- Finalisation du livret 2
- Validation totale, partielle, en blocs de compétences ou refus de validation devant un jury
- Les équivalences, passerelles, suites de parcours, et les débouchés sont consultables, sur la fiche RNCP de la certification visée :
- <https://www.francecompetences.fr>

### 1 L'évaluation continue

L'évaluation proposée est continue et se déroule en quatre étapes :

- Un entretien de positionnement, avant le démarrage de l'accompagnement ;

- Une évaluation écrite portant sur l'identification et l'analyse des expériences, à mi-parcours ;
- Une évaluation écrite portant sur l'accompagnement méthodologique à l'écriture, en fin de parcours ;
- Une évaluation globale de satisfaction écrite, à l'issue du parcours.

## 2 Livret 2

- Le dossier d'évaluation présente 6 expériences à décrire pour une demande de validation sur l'ensemble des 4 unités capitalisables ;
- L'accompagnement peut porter sur 2 ou 3 expériences pour permettre au candidat de continuer sa rédaction en autonomie, à partir de la méthode de retour sur parcours ;
- Le candidat remet son dossier à la date préalable à la tenue du jury. Le jury statue pour la validation totale ou partielle du diplôme visé.

## Handicap

Lors de l'inscription à nos prestations, nous étudions avec vous et à travers un questionnaire les différents aménagements et adaptations que nous pouvons mettre en œuvre.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Si vous êtes en situation de handicap, merci de contacter notre référente Christine Wolfersperger par téléphone au 06 10 61 30 22 ou par mail à [wolfer.m.c@wanadoo.fr](mailto:wolfer.m.c@wanadoo.fr)

## Quelques chiffres en 2025 (à venir)

Nombre de candidats accompagnés :

Nombre d'Abandons :

Taux de Satisfaction :

Taux de Réussite :